

SOUS COMMISSION BANQUE FINANCE ET ASSURANCE

- Rapport de sous commission
- Spécimen d'épreuves et corrigés types
- Matières à retenir et format

SPECIMEN D'EPREUVE DE SPECIALITE

SOUS – COMMISSION : BANQUE FINANCE ASSURANCE

Durée : 4 heures

Coef : 4

Première Partie

La société Anonyme Victor est spécialisée dans la fabrication des appareils ménagers, ses difficultés de trésorerie habituelles ont rendu nécessaire l'évaluation au début de chaque trimestre de sa trésorerie prévisionnelle.

En vue de l'estimation de la trésorerie prévisionnelle pour le premier trimestre N+1, vous disposez entre autre des informations suivantes :

1°) Bilan « société Anonyme Victor » au 31 Décembre N, (montants en milliers de francs) :

Actif	Montants	Passif	Montants
Immobilisations brutes	60.000	Capital (1)	40.000
Amortissements	(26.800)	Réserves	26.000
Matières premières	8.000	Résultat Net (3)	17.900
Produit finis	12.000	fournisseurs	14.055
Clients	18.400	Clients avances reçues	2.500
Autres créances (2)	6.400	Etat, TVA à payer	1.000
Banque	20.000		
caisse	3.455		
	<u>101.455</u>		<u>101.455</u>

(1) actions de 10.000 F. (2) Acompte sur impôt BIC au titre de l'année N. (3) il s'agit du résultat avant impôt impôt.

2°) Pour la période du 1^{er} janvier N+ 1 au 31 Mars N+1, l'entreprise a établi les prévisions suivantes (montants en francs) :

- a) Le 28 Février N+1, la société procédera à la déclaration de l'impôt BIC dont le montant au titre de l'exercice N, s'élève à 7.900.000 et au paiement du solde.

Le 10 Mars N+1, la société doit satisfaire l'obligation fiscale en versant le 1^{er} acompte de l'exercice N+1 ;

- b) Les ventes de produits finis et les achats de matières premières et autres informations sont résumés dans le tableau suivant :

Eléments	janvier	février	mars
Ventes de produits finis (montant HT)	8 000 000	11 500 000	14 000 000
Achats de matières premières (montant HT)	7 500 000	8 000 000	9 000 000
Consommation de matières premières	6 500 000	8 000 000	10 500 000
Frais de fabrication	1 500 000	2 500 000	2 800 000

Les clients règlent à 30 jours fin de mois et les fournisseurs sont réglés à 60 jours. L'entreprise applique un taux de marque brute de 40%. Négliger l'incidence de la TVA sur les frais de fabrication.

- c) Les clients résultants du bilan doivent être réglés à raison 60% en janvier et le reste en février, quant aux fournisseurs du bilan le montant sera réglé par parts égales entre janvier et février. Les Clients avances reçues sont à faire valoir sur les ventes de janvier.
- d) Le résultat net issu du bilan du 31 décembre N, sera reporté provisoirement en réserve.

Travail à faire

- 1- Présenter mensuellement au titre du premier trimestre N+1:

- Le budget de la TVA ;
- Le budget des encaissements ;
- Le budget des décaissements ;
- Le budget récapitulatif de trésorerie.

- 2- Présenter :

- Les comptes d'inventaire permanent du stock des matières premières et du stock de produits finis ;

le compte de résultat et le bilan prévisionnel au 31 mars N+1.

Deuxième Partie

Dans le cadre de la promotion des investissements industriels par les autorités de la République du Gondwana à partir de 2014, Monsieur DESMOND, un investisseur suisse, décide d'installer en République du Gondwana, une industrie de fabrication automobile. Il acquiert ainsi un vaste domaine de dix hectares et lance le projet de construction de ladite industrie et d'un immeuble d'habitation dont le coût total de 9 939 000 000 FCFA se décompose comme-suit :

Terrain (10 ha)	800 000 000 FCFA
Immeuble d'habitation.....	210 000 000 FCFA
Bloc administratif	1 550 000 000 FCFA
Ateliers et Magasins	2 900 000 000 FCFA
Machines	4 019 000 000 FCFA
Main d'œuvre Construction	120 000 000 FCFA
Main d'œuvre Installation Machines	250 000 000 FCFA
Divers frais de transport et de douanes Machines	30 000 000 FCFA
Divers frais de transport et de douanes Matériaux	60 000 000 FCFA

Par ailleurs, Monsieur DESMOND dispose d'un parc automobile à usage de tourisme assuré auprès de la compagnie d'assurance GONDASSUR. Les informations sont mentionnées dans le tableau suivant :

Désignation	Valeur à neuf (FCFA)	Valeur vénale (FCFA)	Garanties accordées	Puissance
4X4 Toyota	40 000 000	40 000 000	Tous risques y compris DR	16 CV Essence
Mercedes	50 000 000	30 000 000	RC, Incendie, Vol, DR	11 CV Diesel
Mazda	15 000 000	12 000 000	RC, DR	9 CV Essence

A la suite d'une procédure d'adjudication, l'entreprise TIMPO est attributaire du marché de construction et d'installation des machines. Cette entreprise dispose des compétences nécessaires pour la conduite de tous les travaux jusqu'à la réception définitive.

En vue de remplir ses obligations suivant le dossier d'adjudication, l'entreprise TIMPO s'adresse à votre Compagnie d'assurance GONDASSUR pour souscrire l'assurance. Les informations suivantes sont disponibles.

Période de Construction : 1^{er} mars 2014 au 31 août 2015

Mise en service de l'usine : 1^{er} Décembre 2015

Dans la grille tarifaire de la compagnie, on note : taux de prime construction : 2,5 pour mille ; taux de prime Machines : 4,0 pour mille.

Franchise : 5% des dommages avec un minimum de 500 000 FCFA.

Il est possible que des réserves soient portées à la date de réception provisoire le 1^{er} Septembre 2015, obligeant ainsi l'entreprise TIMPO à lever lesdites réserves du 1^{er} septembre au 30 novembre 2015. Le taux de prime y relatif pour cette période est de 0,1 pour mille.

1- Quelles propositions d'assurances nécessaires peut-on faire ?

Par quels termes désigne-t-on l'entreprise TIMPO et Monsieur DESMOND dans les documents contractuels.

- 2- Calculez la prime TTC à payer par l'entreprise TIMPO sachant que le coût de police et la taxe sont de 15 000 FCFA et 10%.
- 3- Calculez la prime TTC à payer par Monsieur DESMOND pour son parc automobile sachant qu'aucune réduction n'est admise.
- 4- La Compagnie d'assurance reçoit les déclarations de sinistres ci-après :
 - Le 3 Mars 2015, effondrement d'une poutre. Dommages = 4 000 000 FCFA ;
 - Le 31 Août 2015, une machine est endommagée. Montant = 5 000 000 FCFA ;
 - Le 20 Octobre 2015, sinistre occasionné par un maçon revenu sur le chantier pour lever les réserves. Dommages = 1 400 000 FCFA
 - Le 1^{er} Décembre 2015, une autre machine est endommagée. Dégâts = 10 000 000 FCFA.

En tant qu'agent de la Compagnie d'assurance GONDASSUR, réglez les sinistres et précisez le montant total des indemnités à payer par la Compagnie d'assurance.

- 5- Monsieur DESMOND, insatisfait du règlement des sinistres, décide d'assurer son usine et l'immeuble d'habitation auprès d'un autre assureur après la réception définitive. La maison d'habitation est un immeuble composé de trois blocs A, B et C. Monsieur DESMOND habite le bloc A. Il loue les blocs B et C respectivement à Monsieur FRANKLIN, le Directeur administratif et financier de l'usine et Monsieur TOGNON, un commerçant import-export. Il les convainc d'assurer leur bloc auprès du nouvel assureur qui l'accepte à effet du 1^{er} Janvier 2016 pour un an.

Les coûts de construction des blocs A, B et C sont respectivement de FCFA 90 000 000 ; 70 000 000 et 50 000 000. Les valeurs assurées sont exactes et correspondent au coût de reconstruction des parties qui les concernent. Monsieur FRANKLIN paie un loyer mensuel de FCFA 300 000 et Monsieur TOGNON, FCFA 200 000.

5.1- Quelles propositions de garanties nécessaires peut-on faire à Monsieur FRANKLIN ? Justifier sans nécessairement calculer les capitaux.

5.2- Que devrait garantir Monsieur DESMOND ?

- 6- Monsieur TOGNON, satisfait de ses relations avec son assureur, souscrit une assurance pour ses marchandises de nature variée qu'il importe de façon fréquente de divers horizons. La durée de la garantie est un an.

6.1- Quelles police et garantie d'assurance lui proposeriez-vous ? Justifiez votre réponse.

6.2- Quelle démarche l'assureur doit-il suivre pour la détermination de la valeur assurée connaissant la valeur CAF de la marchandise ?

6.3- Application numérique :

- Valeur CAF de la marchandise : FCFA 34 200 000

Troisième Partie

Situation 1 : Le marché des particuliers (Crédit immobilier aux particuliers)

Un jeune cadre fonctionnaire (Revenu net mensuel : F.CFA 540 000), travaille sous contrat à durée indéterminé. Il est client dans votre banque avec un compte chèque et un compte épargne logement. Le solde du compte épargne logement au 31/12/2016 est de FCFA 2 850 000.

Le 02/01/2017, il passe à la banque et soumet son projet immobilier. Au cours de la prise de rendez-vous, le client informe la banque que le prix d'achat de son terrain est FCFA 4 500 000. Les frais TTC de notaire liés à l'achat du terrain s'élèvent à 10% du prix du terrain.

Le montant du devis estimatif de la construction de la maison adressé par l'entrepreneur, représente 2 fois le coût de revient du terrain. Il aimerait être financé par la banque. Les conditions de la banque en matière de crédit immobilier sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : 9% l'an + (TAF) 10% ;
- Durée maximum : 7 ans ;
- Garanties appropriées.

Travail demandé :

- 1) Qu'est-ce que c'est qu'un crédit immobilier ?
- 2) A partir des informations recueillies auprès du client, proposer le plan de financement du projet. En déduire le montant du crédit sollicité par le client ;
- 3) Calculez la capacité de remboursement du client ;
- 4) Calculez la mensualité constante de remboursement du crédit nécessaire sur 5 ans.
- 5) Est-ce que la banque va accorder le crédit sollicité par le client ? Justifiez votre

réponse.

6) Quelles sont les garanties appropriées, à réclamer par la banque ?

Situation 2 : Le marché des entreprises (Encaissement documentaire export)

Le 31/03/2017, la MBA SA remet à l'encaissement auprès de sa banque : la Banque Générale du Bénin (BGB), un chèque de 700 000 USD émis par Omega Tradingun client Américain de la MBA SA. La banque envoie le chèque au recouvrement le 3/04/2017 à American Express Bank, son correspondant aux USA. Le 10/04/2017, le correspondant fait parvenir un avis de crédit. Les conditions tarifaires de la BGB sont :

- Cotation du dollar le 10/04/2017 est USD/XOF : 629,4125 - 631,2541 ;
- Commission d'encaissement 0,3 ‰, minimum 75 000 + TAF (10%)
- Commission/change titré 0,2 ‰, minimum 50 000 + TAF (10%)
- Frais de port : 0,1 ‰, minimum 15 000, maximum 25 000 + TVA (18%)

Travail à effectuer :

- 1- En quoi consiste l'encaissement export pour la banque ?
- 2- Déterminer le montant à créditer au compte de l'exportateur pour dénouer l'opération ;
- 3- Comptabiliser dans les livres de la BGB, les écritures comptables nécessaires.

PROPOSITION DE CORRIGE-TYPE EPREUVE DE SPECIALITE (BFA)

CORRIGE-TYPE

EPREUVE DE SPECIALITE

Il reste le corrigé de la première partie

Deuxième partie

- 1- Propositions d'assurances : Assurance construction comportant :
- Assurance Tous risques chantier y compris la garantie maintenance étendue
 - Assurance responsabilité civile générale
 - Assurance Dommages à l'ouvrage
 - Assurance responsabilité civile décennale
 - Assurance montage et essai y compris la garantie maintenance étendue

Monsieur DESMOND est le maître d'ouvrage.

L'entreprise TIMPO est le maître d'œuvre.

- 2- Calcul de la prime TTC Assurance Construction

Le terrain n'est pas assurable.

La période de la construction et des montages et essais est de 18 mois

La période de la maintenance étendue est de 3 mois mais son taux de prime correspond à la période selon l'énoncé.

Capital TRC

Immeuble d'habitation..... 210 000 000 FCFA

Bloc administratif 1 550 000 000 FCFA

Ateliers et Magasins 2 900 000 000 FCFA

Main d'œuvre Construction 120 000 000 FCFA

Divers frais de transport et de douanes Matériaux 60 000 000 FCFA

TOTAL4 840 000 000 FCFA

Capital TRME

Machines 4 019 000 000 FCFA

Main d'œuvre Installation Machines 250 000 000 FCFA

Divers frais de transport et de douanes Machines 30 000 000 FCFA

TOTAL4 299 000 000 FCFA

PN(TRC) = $4\,840\,000\,000 \times 2,5\% \times 18/12$ 18 150 000

PN(ME/TRC) = $4\,840\,000\,000 \times 0,1\%$ 484 000

PN(TRME) = $4\,299\,000\,000 \times 4\%$ 17 196 000

PN(ME/TRME) = $4\,299\,000\,000 \times 0,1\%$ 429 900

MESRS/DGES/DEPES/ 2017

Prime nette totale36 259 900 FCFA
 Accessoires 100 000 FCFA
 Taxe = $(36\,259\,900 + 100\,000) \times 10\%$ 3 635 990 FCFA
Prime TTC 39 995 890 FCFA

3- Calcul de la prime TTC Assurance automobile

Désignation	Prime nette RC (FCFA)	DR (FCFA)	Garanties Facultatives			Prime nette (FCFA)
			Tierce Complète (FCFA)	Incendie (FCFA)	Vol (FCFA)	
4X4 Toyota	85 305	4 500	2 200 000	280 000	800 000	3 369 805
Mercedes	85 305	4 500	-	210 000	600 000	899 805
Mazda	70 000	4 500	-	-	-	74 500
Prime nette totale						4 344 110
Accessoires						15 000
Taxe	$(4\,344\,110 + 15\,000) \times 10\%$					435 011
Prime TTC						4 795 021

4- Règlement de sinistre

- Sinistre du 3 mars 2015 : garantie acquise
 Franchise F1 = $5\% \times 4\,000\,000 = 200\,000 < 500\,000$; donc F1 = 500 000 FCFA
 Donc I1 = $4\,000\,000 - 500\,000 = 3\,500\,000$ FCFA
 - Sinistre du 31 août 2015 : garantie acquise
 Franchise F2 = $5\% \times 5\,000\,000 = 250\,000 < 500\,000$; donc F2 = 500 000 FCFA
 Donc I2 = $5\,000\,000 - 500\,000 = 4\,500\,000$ FCFA
 - Sinistre du 20 octobre 2015 : garantie maintenance étendue acquise
 Franchise F3 = $5\% \times 1\,400\,000 = 70\,000 < 500\,000$; donc F3 = 500 000 FCFA
 Donc I3 = $1\,400\,000 - 500\,000 = 900\,000$ FCFA
 - Sinistre du 1^{er} décembre 2015 : garantie non acquise car sinistre hors de la période de garantie.
 I4 = 0
- Indemnité totale I = I1 + I2 + I3 + I4 = 8 900 000 FCFA

5- Monsieur FRANKLIN est un locataire.

5.1-On peut lui proposer les garanties suivantes :

- RLO : Capital assuré = 70 000 000 FCFA
- RLS : Capital assuré = $90\,000\,000 + 50\,000\,000 = 140\,000\,000$ FCTA
- Mobilier personnel : Capital assuré = valeur de remplacement vétusté déduite
- Recours des voisins et des tiers : Capital assuré = un forfait au moins égal à la somme des valeurs des mobiliers de Messieurs DESMOND et TOGNON
- Trouble de jouissance : Capital assuré = valeur du mobilier personnel de Monsieur TOGNON

- Perte d'usage : Capital assuré = Valeur locative des locaux occupés par le propriétaire
- Perte de loyer : Capital assuré = somme des loyers des locataires
- Pertes indirectes : Capital assuré = Maximum 10% de la somme des valeurs bâtiment et contenu
- Honoraires de l'expert : Capital assuré = Forfait suffisant pour couvrir les honoraires de l'expert

5.2-DESMOND devrait garantir

- Bâtiment
- Mobilier personnel
- Recours des voisins et des tiers
- Recours des locataires
- Trouve de jouissance
- Perte de loyers
- Pertes indirectes
- Honoraires d'expert

6- Police et garantie

6.1- Police : Police flottante, car les expéditions fréquentes.

Garantie : Tous risques, car cette garantie est plus complète.

6.2- Démarche

- Déterminer la valeur coût et fret de la marchandise en déduisant la prime d'assurance de la valeur CAF
- Déterminer le profit espéré sur la marchandise en multipliant la valeur coût et fret par le pourcentage du profit espéré
- Calculer la valeur assurée en ajoutant le montant du profit espéré à la valeur coût et fret de la marchandise.

6.3- Application numérique

$$VA = (34\,200\,000 - 940\,000) \times 1,25 = 41\,575\,000 \text{ FCFA.}$$

FIN

PARTIE 3 :

Situation 1 : Le marché des particuliers (Crédit immobilier aux particuliers)

1- **Un crédit immobilier** est un crédit proposé par les banques au profit de leur clientèle des particuliers, et destiné à financer l'achat de terrains, la construction de logements ou l'achat de maison.

2- **Proposition de plan de financement pour le projet du client et déduction du montant du crédit sollicité :**

- **Plan de financement du projet :**

Besoins à financer	Montant	Ressources pour financer	Montant
Achat du terrain	4 500 000	Avoir en compte épargne logement	2 850 000
Frais TTC du notaire	450 000	Crédit sollicité	12 000 000
Devis de construction	9 900 000		
Total des besoins	14 850 000	Total des ressources	14 850 000

- **Déduction du montant du crédit sollicité :**

Le montant du crédit sollicité est 12 000 000. Soit 14 850 000 - 2 850 000

3- **Calcul de la Capacité de Remboursement (CR) du client :**

La capacité de remboursement du client est sa quotité cessible sur salaire, déduction faite des mensualités de crédit en cours de remboursement. Soit le 1/3 du salaire :

CR = 540 000/3. Soit 180 000

4- **Calcul de la mensualité de remboursement (m) du crédit sur 5 ans :**

La formule de calcul de la mensualité constante est la suivante : $m = \frac{Vo \cdot i}{1 - (1+i)^{-n}}$

Avec m : la mensualité de remboursement, Vo : le montant du crédit, i : le taux d'intérêt proportionnel mensuel pour 1 FCFA Taxes sur Activités Financières comprises et n : le nombre de remboursement.

$$m = \frac{12\,000\,000 \times 0,00825}{(1 - (1 + 0,00825)^{-60})} \text{ NB : } 0,00825 = (9/1200) \times 1,1 \text{ et } 60 = 5 \times 12$$

$$\underline{m = 254\,374}$$

La banque n'a pas intérêt à accorder le crédit. Justification : la capacité de remboursement du client (180 000) est inférieure à la mensualité de remboursement du crédit (254 374).

5- Propositions de garanties appropriées à réclamer par la banque :

- domiciliation Irrévocable du Salaire ;
- assurances (décès, perte emploi, invalidité, incendie, ...)
- hypothèque de 1^{er} rang sur la maison ;
- titre foncier du terrain,
- caution d'un tiers solvable
- et autres garanties si possible.

Situation 2 : Le marché des entreprises (Encaissement documentaire export)

1- **L'encaissement documentaire export** consiste pour la banque, à recevoir de son client exportateur, des documents du commerce international accompagné parfois des documents financiers, pour présentation à ses correspondants étrangers contre paiement ou contre acceptation de traite.

2- Détermination du montant à créditer au compte de l'exportateur :

Eléments	Calculs	Montant
Contrevaleur en XOF du montant de l'expédition	$700\,000 \times 629,4125$	440 588 750
Commission d'encaissement	$440\,588\,750 \times 0,3\%$	132 177
Commission de change tiré	$440\,588\,750 \times 0,2\%$	88 118
TAF (10%)	$(132\,177 + 88\,118) \times 10\%$	22 029

Frais de port (44059) mais le maximum est 25 000	440 588 750x 0,1‰	25 000
TVA (18%)	25 000x18%	4500
Net à créditer au compte du client exportateur		440 316 926

3- Comptabilisation dans les livres de la BGB des écritures nécessaires :

Journal USD de la BGB

31/03/2017				
9611		valeurs à l'encaissement reçues de la clientèle ...	700 000	
	9612	comptes de la clientèle exigibles après encaissement		700 000
		S/Remise à l'encaissement		
3/04/2017				
371		comptes de recouvrement	700 000	
	372	comptes de contrepartie des comptes de recouvrement		700 000
		S/Envoi au recouvrement		
10/04/2017				
1141		comptes nostro BGB chez les correspondants	700 000	
	3713	comptes d'encaissement : valeurs à imputer		700 000
		S/Avis de crédit		
d°				
3713		comptes d'encaissement : valeurs à imputer	700 000	
	3757	comptes de position de change USD		700 000
		S/Encaissement		
d°				
		comptes de la clientèle exigibles après encaissement		
9612		valeurs à l'encaissement reçues de la clientèle ...	700 000	
	9611	S/Extourne		700 000
d°				
		comptes de contrepartie des comptes de recouvrement		
372		comptes de recouvrement	700 000	
	371	S/Extourne		700 000

Journal XOF de la BGB

3758		10/04/2017		
		de contre-valeur de position de change XOF	440 588 750	
	7029	commissions d'encaissement		132 177
	7069	commissions de change tiré		88 118
	332	Taxe sur Activité Financière (TAF)		44 029
	729	Frais de port		25 000
	332	Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)		4 500
	2511	Client compte courant ordinaire		440 316 926
		S/Encaissement export		

PROPOSITION DU FORMAT D'EPREUVE

SOUS – COMMISSION : BANQUE FINANCE ASSURANCE

FILIERE : BANQUE FINANCE ASSURANCE

Durée : 4 heures

Coef : 4

Epreuve : Spécialité

La spécialité doit juger la capacité d'analyse du candidat du candidat. Cette épreuve comprend trois (3) parties.

- **Première partie** Finance : (durée au plus 1H 20 maximum)

Elle peut couvrir :

- Diagnostic financier
- Gestion de trésorerie à court terme
- Comptabilité, fiscalité et bureau comptable et financier(Obligatoire)
- Valeur de l'argent dans le temps
- Politique de dividende

- **deuxième partie** Banque : (durée au plus 1H 20 maximum)

Les aspects suivants peuvent être couverts

- Techniques des opérations bancaires (Le marché des particuliers, marché des entreprises)
- Marketing bancaire (généralité sur le marketing, plan d'action commerciale de l'agence bancaire, le diagnostic de l'agence bancaire, la conquête du marché bancaire, la négociation des produits bancaire, la rentabilité de l'agence bancaire).
- Comptabilité bancaire :
 - les opérations de trésorerie en francs,
 - les opérations de dépôts et de retraits,
 - les opérations d'encaissement de valeurs,
 - les opérations sur compte épargne sur DAT et sur bon de caisse,
 - les opérations de crédits bancaires aux entreprises,
 - les opérations en devise,

- les opérations sur titres et les opérations de crédit-bail

- **Troisième partie** Assurance : (durée au plus 1H 20 maximum)

Elle peut couvrir :

- Assurance automobile
- Assurance incendie et des risques annexes
- Assurance de transport
- Assurance vie
- Assurance maladie et individuelle contre les accidents corporels
- Assurance des risques divers
- La coassurance et la réassurance.

PROPOSITION DU FORMAT D'EPREUVE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

FILIERE : BANQUE FINANCE ASSURANCE

Durée : 3 heures

Coef : 3

Epreuve :

- Dossier 1 : Analyse des demandes de crédits bancaires
 - Analyse de la rentabilité du client
 - Analyse de la structure financière du client
 - Prise de position face au crédit demandé
- Dossier 2 : Marché financier
 - La composition du marché des capitaux
 - La cotation des valeurs mobilières
 - Analyse du marché des actions et des obligations
 - La gestion de portefeuille.

SPECIMEN D'EPREUVE DE PRATIQUE **PROFESSIONNELLE**

SOUS – COMMISSION : BANQUE FINANCE ASSURANCE

FILIERE : BANQUE FINANCE ASSURANCE

Durée : 3 heures

Coef : 3

PREMIERE PARTIE

L'entreprise « PATRICK » envisage les deux projets G1 et G2 suivants (montants en millions de Francs CFA) :

Années	Coût	1	2	2	4
G1 (3 ans)	200	120	80	43.5	-
G2 (4 ans)	240	45	80	120	99.5

Travail à faire

- 1- Quand dit- on que deux projets sont mutuellement exclusifs ? En donner un exemple concret.
- 2- Comment effectue-t-on la comparaison de deux projets ayant des durées de vies différentes ?
- 3- Au regard des critères de taux de rentabilité interne d'une part et de l'indice de profitabilité d'autre part quel est le projet à retenir ? Que constatez-vous ? Quel critère peut-on utiliser pour départager les deux critères ci-dessus ? En utilisant ce critère, quel est le projet à retenir ?
- 4- Il est possible d'utiliser le critère de taux de rentabilité interne global (TRIG), dans ce cas, quel est le projet à retenir ? Que conclure ?

NB : Taux d'actualisation 10%.

DEUXIEME PARTIE :

Situation Unique	La conduite de l'analyse de dossier de demande de crédit bancaire.
-------------------------	---

Vous êtes chargé(e) d'affaires « Professionnels et petites entreprises » à la Banque Béninoise de Crédit (BBC) agence centrale. Parmi vos clients, figure la MBA S.A dirigée par Monsieur MADIR et spécialisée dans la serrurerie. Vous prenez connaissance du dossier de demande de financement de votre client ainsi que des annexes qui s'y rattachent :

- Annexe 1 : le compte-rendu d'entretien du 28 avril 2017 ;
- Annexe 2 : le bilan en grandes masses retraité.
- Annexe 3 : le tableau des soldes significatifs de gestion ;

Travail demandé :

1. Calculez de deux manières, la CAFG de la MBA S.A pour les exercices 2014, 2015 et 2016 et précisez ses utilisations possibles ;
2. Présentez dans un tableau, les valeurs structurelles et les ratios de la MBA SA ;
3. Procédez au diagnostic financier de la MBA S.A et prenez position face au crédit sollicité.

Annexe 1 :

Banque Béninoise de Crédit (BBC) agence centrale :

Compte-rendu d'entretien du 28 avril 2017 :

Monsieur MADIR nous remercie pour l'aide ponctuelle de trésorerie que nous lui avons apportée, il y a quelques mois. La trésorerie de la société s'est améliorée au cours du dernier trimestre de 2013, et cette amélioration se poursuit, malgré la pression actuelle de la clientèle des entreprises sur les délais de paiement et le recours à un fournisseur de blindage qui exige d'être réglé comptant.

Le CA HT devrait avoisiner 257 400 000 FCFA en 2017, avec un résultat net positif de 7 410 000 FCFA. Par ailleurs, la MBA SA envisage pour le 01/07/2017, l'achat d'un matériel de fabrication pour serrures à commande numérique pour un total de 18 720 000 FCFA. Ce matériel est amortissable en linéaire, sur 3 ans. L'investissement permettra à la société de ne pas remplacer un départ à la retraite début 2018 et de développer son activité de serrurerie sans embauche supplémentaire dans l'immédiat. Monsieur MADIR nous sollicite pour le financement du matériel.

Annexe 2

BILAN EN GRANDE MASSE DE LA MBA S.A EN MILLIERS DE FCFA							
ACTIF	2 014	2 015	2 016	PASSIF	2 014	2 015	2 016
Actif immobilisé brut	34 008	36 036	36 036	Ressources propres	15 444	15 990	21 840
Stocks et encours	4 056	5 772	6 084	Amortissements et prov.	15 678	19 500	22 776
Créances clients	7 488	13 806	15 678	Dettes structurelles	0	0	0
Total actif circulant	11 544	19 578	21 762	Ressources stables	31 122	35 490	44 616
				Total passif circulant (1)	14 586	14 586	15 444
Trésorerie actif	156	0	2 262	Trésorerie passif	0	5 538	0
TOTAL DE L'ACTIF	45 708	55 614	60 060	TOTAL DU PASSIF	45 708	55 614	60 060

NB : Le stock final de 2010 s'élève à 4 036 000 (1) dont dettes fournisseurs : 11 622 11 388 11 700

Annexe 3

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (KFCFA)	2014	%	2015	%	2016	%
Ventes de marchandises (1)	21 840		27 846		51 246	
+ Ventes de produits fabriqués (2)	0		0		0	
+ Travaux, services vendus (3)	195 156		197 262		195 000	
+ Produits accessoires (4)	0		0		0	
CHIFFRE D'AFFAIRES	216 996	100	225 108	100	246 246	100
+ Production stockée (ou déstockage) (5)	0		0		0	
+ Production immobilisée (6)	0		0		0	
ACTIVITE DE L'EXERCICE	216 996	100	225 108	100	246 246	100

Spécimen et corrigé type d'épreuve de pratique professionnelle en Banque Fiance et Assurance

- consommation de marchandises	13 104		16 926		30 810	
MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES (7)	8 736	4,0	10 920	4,8	20 436	8,3
- Consommation de matières premières	67 860		67 470		65 130	
=MARGE BRUTE SUR MATIERES PREMIERES (8)	127 296	58,7	129 792	57,7	129 870	52,7
+ Subventions d'exploitation	0		0		0	
+ Autres produits	0		0		0	
- Autres consommations et charges externes	29 250		27 690		26 130	
- Impôts et taxes	2 730		3 120		3 510	
- Autres charges	0		0		0	
=VALEUR AJOUTEE	104 052	48,0	109 902	48,8	120 666	49,0
- Charges de personnel	101 790		104 910		108 030	
=EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 262	1,0	4 992	2,2	12 636	5,1
+ Reprises de provisions d'exploitation	0		0		0	
+ Transferts de charges	0		0		0	
- Dotations aux amortissements et aux provisions	4 134		3 822		3 276	
=RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 872	NS	1 170	0,5	9 360	3,8
+ Total des produits financiers	0		0		0	
- Total des charges financières	234		312		156	
=RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-2 106	NS	858	0,4	9 204	3,7
+ Total des produits HAO	0		0		0	
- Total des charges HAO	0		0		0	
- Participation	0		0		0	
- Impôts sur le résultat	0		312		3 354	
=RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 106	NS	546	0,2	5 850	2,4
- distribution de dividendes					4 000	

TROISIEME PARTIE :

- 1- Définir et préciser l'objet des instances et organes ci-après:
CIMA ; CRCA ; IIA ; CICA-RE ; FANAF ; ASA-Bénin.
- 2- Vous venez d'avoir votre diplôme de Licence professionnelle en assurance et vous vous proposez d'exercer la profession de courtier d'assurance. Dans votre dossier de demande d'agrément adressé au ministre en charge du secteur d'assurance et transmis à la direction des assurances pour étude et avis, vous notez dans les comptes prévisionnels, les chiffres d'affaires prévisionnels moyens mensuels d'assurance ci-après :
Année 1 : 6 millions en moyenne par mois
Année 2 : 9 millions en moyenne par mois
Année 3 : 13 millions en moyenne par mois
La pièce relative à la caution indique un montant de 10 millions de FCFA en respect de l'article 525 du code CIMA.
 - 2.1- Quel serait l'avis du cadre d'assurance en charge de l'étude du dossier? Justifier.
 - 2.2- si son avis était défavorable, quel serait le montant minimal de votre caution ?
- 3- Monsieur AGBON, commerçant est titulaire d'une police individuelle accident n° 1610107 à la compagnie d'assurance SOCAR aux conditions ci-après :
Décès : 10 000 000 FCFA
IP : 10 000 000 FCFA
FMP : 1 000 000 FCFA
IT : 10 000 FCFA par jour
Effet du contrat : 07 05 2014
Durée : 1 an
A bord de son véhicule le 20 10 2014, pendant que Monsieur AGBON se rend au bureau, à vive allure, son véhicule a fait un versement. Il sort de cet accident avec l'amputation de l'index droit entraînant une incapacité permanente de 15%. Il est à préciser que Monsieur AGBON a été déjà victime le 08 01 2010 d'un accident entraînant l'amputation de l'index droit qui correspond à un taux d'incapacité de 10%. L'état consolidé de la victime amène l'assureur à l'indemniser au titre de l'incapacité permanente le 12 03 2015.
Le 05 08 2015, Monsieur AGBON décède et le certificat de genre de mort révèle que la cause du décès remonte à l'accident du 20 10 2014.
 - 3.1-Le contrat d'assurance individuelle accident est-il bien conçu en respect de la règle du quart pour mille? Si non, le corriger en maintenant le capital IT proposé par l'assuré.
 - 3.2-La garantie Décès est-elle acquise ? Justifiez votre réponse.
- 4- Trois Compagnies d'Assurance A, B et C garantissent en Assurance Incendie pour une durée d'un an à effet du 10 Mars 2011 l'immeuble de Monsieur GBEGNON de la façon suivante :
Bâtiment : Capital= 1 200 000 000 FCFA ; taux= 2,0 pour mille
Contenu : Capital= 150 000 000 FCFA ; taux= 2,0 pour mille
Accessoires = 20 000 FCFA ; taxe = 10%
Les quotes-parts garanties sont les suivantes :

A : 15% ; B : 60% et C : 25%

4.1-De quelle opération d'assurance s'agit-il pour les trois compagnies d'assurance ?

4.2-L'assureur A est l'apériteur et perçoit à ce titre une commission de 10% de la prime nette d'accessoires et de taxe. Calculer la prime nette de taxe perçue par chacun des assureurs.

4.3-L'assureur B place en réassurance sa quote-part auprès du réassureur ALPHA selon les pourcentages suivants :

B : 40% ; ALPHA : 60%.

Citer les quatre types d'opérations de réassurance et dire le type qui correspond à l'opération de réassurance effectuée par l'assureur B.

FIN

CORRIGE-TYPE EPREUVE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Il manque la première partie

DEUXIEME PARTIE :

Situation unique : La conduite de l'analyse de dossier de demande de crédit bancaire.

1- Calcul de deux manières de la CAFG

Eléments (en milliers)	2014	2015	2016
+ EBE	2 262	4 992	12 636
+ Transferts de charges d'exploitation	0	0	0
+ Revenus financiers	0	0	0
+ Gains de changes	0	0	0
+ Transferts de charges financières	0	0	0
+ Produits HAO (sauf PC d'éléments d'actifs cédés)	0	0	0
+ Transferts de charges HAO	0	0	0
- Frais financiers	234	312	156
- Pertes de change	0	0	0
- Charges HAO (sauf VNC des éléments d'actif cédés)	0	0	0
- Participation des travailleurs	0	0	0
- Impôts sur le résultat	0	312	3 354
= CAFG par la méthode soustractive	2 028	4 368	9 126

Eléments (en milliers)	2014	2015	2016
+ Résultat net de l'exercice	-2 106	546	5 850
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	4 134	3 822	3 276

+ VNC des éléments d'actif cédés	0	0	0
- Reprises de provisions	0	0	0
- produits des cessions d'éléments d'actifs cédés	0	0	0
= CAFG par la méthode additive	2 028	4 368	9 126

2- Présentation dans un tableau, des valeurs structurelles et des ratios

Les valeurs structurelles(en milliers)	2014	2015	2016
Ressources propres	15 444	15 990	21 840
+ Amortissements et provisions	15 678	19 500	22 776
+ Dettes structurelles	0	0	0
= RESSOURCES STABLES	31 122	35 490	44 616
- Actif immobilisé	34 008	36 036	36 036
= FONDS DE ROULEMENT	-2 886	-546	8 580
Actif circulant	11 544	19 578	21 762
- Passif circulant	14 586	14 586	15 444
= BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 042	4 992	6 318
Trésorerie-actif	156	0	2 262
- Trésorerie-passif	0	5 538	0
= TRESORERIE NETTE	156	-5 538	2 262
Fonds de roulement	-2 886	-546	8 580
- Besoin en fonds de roulement	-3 042	4 992	6 318
= TRESORERIE NETTE	156	-5 538	2 262

Calcul des ratios	2014	2015	2016
Fonds de roulement en jours de CA HT	-5	-1	13
BFR en jours de CA HT	-5	8	9
Trésorerie en jours de CA HT	0	-9	3
Rotation des stocks en jours de CA HT	7	9	9

Délais clients	11	10	9
Délais fournisseurs	32	31	29
Ressources propres /Dettes structurelles	NC	NC	NC
Dettes structurelles / CAFG	0	0	0
CA HT	216 996	225 108	246 246
CA TTC	256 055	265 627	290 570
Achats et services externes HT	110 234	113 802	122 382
Achats et services externes TTC	130 076	134 286	144 411

Avec NC = Non Calculable.

Tableau des achats et services externes(en milliers)	2014	2015	2016
+ consommation de marchandises	13 104	16 926	30 810
+ consommation de matières premières	67 860	67 470	65 130
+ Autres consommations et charges externes	29 250	27 90	26 30
- Stock initial	4 036	4 056	5 772
+ stock final	4 056	5 772	6 084
= Achats et services externes HT (1)	110 234	113 802	122 382
Achats et services externes TTC = (1) x 1,18	130 076	134 286	144 411

3- diagnostic financier de la société et prise de position

Analyse de la rentabilité de la société :

- Le chiffre d'affaires et l'activité de la société MBA SA ont connu une croissance de 13,48% de 2014 à 2016 ;
- la marge brute sur marchandise est passée de 8 736 000 en 2014 à 20 436 000 en 2016 ;
- la marge brute sur matière première a stagné autour de 129 000 environ sur la période d'analyse ;
- la valeur ajoutée a progressé de près de 16% de 2014 à 2016. Elle a été utilisée à plus de 89% pour rémunérer le personnel en 2016 ;

- l'EBE est passé de 2 262 000 en 2014 à 12 636 000 en 2016 ;
- le résultat d'exploitation déficitaire de 1 872 000 en 2014, est devenu bénéficiaire de 1 170 000 en 2015 puis 9 360 000 en 2016 ;
- le résultat des activités ordinaires a suivi la tendance que le résultat d'exploitation, passant de 2 106 000 déficitaire en 2014, à 858 000 bénéficiaire en 2015, puis à 9 204 000 bénéficiaire en 2016 ;
- le résultat net de la relation, a suivi la même tendance que le résultat d'exploitation et le résultat des activités ordinaires. Déficitaire de 2 106 000 en 2014, il s'est amélioré en passant à 5 850 000 bénéficiaire en 2016 ;

Analyse de la structure financière de la société :

- le fonds de roulement de la MBA SA s'est amélioré en passant de -5 jours du CAHT en 2014, à 13 jours du CAHT en 2016 ;
- le BFR aussi négatif à 5 jours du CAHT en 2014, est passé à 9 jours du CAHT en 2016 ;
- la trésorerie nette d'abord nulle en 2014, s'est légèrement dégradée en 2015 en passant à -9 jours du CAHT, avant de s'améliorer légèrement en 2016, en passant à 3 jours du CAHT ;
- les stocks de la société représentent environ 9 jours du CAHT sur la période d'analyse ;
- les délais clients sont maîtrisés. ils représentent en moyenne 10 jours du CAHT ;
- les délais fournisseurs dépassent largement les délais clients. 32 jours du CAHT en 2014, ils passent à 29 jours du CAHT en 2016. Ce qui arrange les affaires de la relation ;
- la société n'étant pas endettée structurellement ces dernières années, a une bonne capacité d'endettement.
- la capacité de remboursement de l'affaire, est égale à 0. Ce qui arrange la société, puisque la norme acceptée dans la profession limite ce ratio à 3 ;

Conclusion :

L'activité de la société est globalement rentable et s'améliore. Sa structure financière

déséquilibrée en 2015, s'est améliorée en 2016.

Prise de position face à la demande de crédit sollicité

La relation sollicite notre banque pour un financement à 100% d'un matériel de 18 720 000. Tenant compte de la rentabilité globale et de la structure financière de l'affaire, qui s'améliorent, tenant compte de sa bonne capacité d'endettement et de remboursement, notre banque peut accompagner le financement du matériel.

Toutes fois, les données prévisionnelles doivent être validées et les garanties appropriées réclamées.

Troisième partie

1- Définition et objet des instances et organes

- CIMA : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance. C'est l'instance d'intégration des marchés d'assurance des pays membres dont l'objet est l'harmonisation des législations et des réglementations.
- CRCA : Commission Régionale de Contrôle d'Assurance. C'est l'un des organes de la CIMA entre autres de l'étude des demandes d'agrément des entreprises d'assurance, des contrôles sur pièces et sur place des entreprises d'assurances opérant dans les pays membres de la CIMA.
- CICA-RE : Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CIMA. C'est une société de réassurance créée par les Etats membres de la CIMA pour accompagner en matière de réassurance les entreprises d'assurances opérant dans les pays membres.
- FANAF : Fédération des sociétés d'Assurance de droit National Africaine. C'est l'association des entreprises d'assurance et de réassurance opérant sur les marchés d'assurance. Elle a pour attribution entre autres de faire des études et de défendre les intérêts des entreprises d'assurance et de réassurance.
- ASA Bénin : Association des Sociétés d'Assurance du Bénin. Elle a pour attribution entre autres de faire des études et de défendre les intérêts des entreprises d'assurance et de réassurance au plan national.
- IIA : Institut International des Assurances. C'est l'institution de formation créée par la CIMA en vue de mettre à la disposition des pays d'Afrique des cadres compétents en assurance.

- 2- Selon l'article 525 du code CIMA, le montant de 10 millions de caution n'est que le minimum et que le double des montants moyens mensuels des fonds des entreprises d'assurance qui passent par les intermédiaires concernés ne doit pas dépasser la caution.
Or $6\,000\,000 \text{ FCFA} \times 2 = 12\,000\,000 \text{ FCFA}$ supérieur à la caution de $10\,000\,000 \text{ FCFA}$.

2.1- Le cadre d'assurance donne l'avis défavorable. Justification ci-dessus.

2.2- Le montant minimum de caution admis dans le cadre de l'étude de son dossier est de FCFA 12 millions.

3- Il faut appliquer la règle de quart pour mille

3.1- $(10\,000\,000 + 10\,000\,000) \times 0,25\text{‰} = 5\,000\text{ FCFA}$.

Le capital IT devrait être 5 000 FCFA par jour. Donc le contrat n'est pas bien conçu.

Correction : $0,25\text{‰} \times C = 10\,000 \rightarrow C = 10\,000 / 0,25\text{‰}$; soit $C = 40\,000\,000\text{ FCFA}$.

Donc le contrat corrigé est :

Décès : 20 000 000 FCFA

IP : 20 000 000 FCFA

FMP : 1 000 000 FCFA

IT : 10 000 FCFA par jour

Le décès est survenu dans un délai de moins de 2 ans, soit 9 mois 15 jours à compter de la date de l'accident le 20 10 2014 qui se trouve dans la période de garantie. Mieux la cause du décès est

3.2- Le décès est survenu dans un délai de moins de 2 ans, soit 9 mois 15 jours à compter de la date de l'accident le 20 10 2014 qui se trouve dans la période de garantie. Mieux la cause du décès est imputée à cet accident.

La garantie Décès est donc acquise.

4- Les trois compagnies A, B et C se sont partagées les risques et se partageront les sinistres suivant les pourcentages donnés dans l'énoncé.

4.1- Il s'agit de la coassurance.

4.2- Calcul de la prime nette d'accessoires et de taxe

$PN = 1\,200\,000\,000 \times 2\text{‰} + 150\,000\,000 \times 2\text{‰} = 2\,700\,000\text{ FCFA}$

Commission d'apérateur = $2\,700\,000 \times 10\% = 270\,000\text{ FCFA}$

PN à partager, $P' = 2\,700\,000 - 270\,000 = 2\,430\,000\text{ FCFA}$

$PN(A) = 2\,430\,000 \times 15\% + 270\,000 + 20\,000 = 654\,500\text{ FCFA}$

$PN(B) = 2\,430\,000 \times 60\% = 1\,458\,000\text{ FCFA}$

$PN(C) = 2\,430\,000 \times 25\% = 607\,500\text{ FCFA}$

4.3- Les 4 types de réassurance :

La réassurance en quote-part ; la réassurance en excédent de plein ; la réassurance en excédent de sinistre et la réassurance en excédent de perte.

Le type de réassurance qui correspond à l'opération de réassurance effectuée par B est la réassurance en quote-part.